

ANNONCES INSUFFISANTES DE BLANQUER : PLUS QUE JAMAIS EN GRÈVE LE 10 NOVEMBRE

Voici ce qu'il faut retenir des effets d'annonce ministériels : « Dans un courrier envoyé aux chefs d'établissements, le ministre de l'Éducation le précise : chaque lycée peut s'organiser comme il le souhaite, en réduisant ses effectifs ou non, tant que les élèves conservent «au moins 50% d'enseignement en présentiel». Jean-Michel Blanquer n'impose donc pas la mise en place de demi-groupes pour réduire le nombre d'élèves de moitié par classe, dans des salles qui souffrent bien souvent de problèmes d'aération. » (article de Libération du 6 novembre, souligné par nous).

7 RAISONS DE FAIRE GRÈVE LE 10 NOVEMBRE :

1. Les annonces de Blanquer ne concernent ni les écoles, ni les collèges : aucune mesure sanitaire supplémentaire n'est prise.
2. **La hiérarchie va décider des mesures à prendre. Dans de très nombreux lycées, quand c'est la hiérarchie qui décide, elle décide seule.** Les personnels doivent faire valoir leur propres propositions d'auto-défense sanitaire. C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons.
3. **Aucun recrutement de personnels enseignants n'est par ailleurs annoncé permettant d'envisager une réelle « continuité pédagogique » avec le distanciel.** Comment seront combinés les deux, présentiel et distanciel ? Si les profs sont en classe qui fait cours aux élèves qui n'y sont pas ?
4. **Aucun recrutement de personnel du tout d'ailleurs :** ni personnels de vie scolaire, ni personnel d'entretien et de service, ni personnels de santé... rien. Dans de nombreux établissements, le protocole sanitaire n'est pas appliqué (notamment les désinfections des salles de classe) à cause du manque d'agents d'entretien. Il faut des embauches massives pour garantir la sécurité de tous.
5. **Dans le « 50% » du ministère l'accueil en demi-groupe n'est qu'une des modalités proposées.** Rien n'indique qu'elle sera de mise partout.
6. **La question n'est pas seulement la taille des groupes en classe mais bien la division par deux des effectifs d'établissements.** Un établissement qui compte 600 élèves doit en avoir 300 en présentiel, en basculant sur des emplois du temps alternés par exemple...
7. **Cet enjeu de la réduction de la jauge des établissements est capital : parce que les conditions sanitaires ne s'arrêtent pas aux salles de classe !**

Le « brassage » des élèves a lieu dans les transports en commun, dans les couloirs, en pause, à la cantine... c'est aussi ça qu'il faut limiter.

Pour maintenir le service public d'éducation et éviter de creuser encore plus les inégalités sociales et scolaires, il faut appliquer le plan de continuité pédagogique et embaucher des personnels. La grève du 10 novembre reste une impérieuse nécessité.